

DIAGNOSTIC PEMD

Produits équipements
Matériaux Déchets



GROUPE

AC ENVIRONNEMENT

DIAGNOSTIC PEMD

PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIAUX, DECHETS

Conformément à la loi AGECE 10.02.2020 et aux décrets n° 2021-821 & 2021-822 du 25.06.2021



Localisation du projet

Bâtiment Monte Christo

Avenue Lieutenant Colonel Chavane
88240 La Vôge-les-Bains

Dates d'intervention : 16/07/2025
Date d'édition du rapport : 25/07/2025
N° du rapport : 250720252

Diagnostic réalisé par : Etienne FROMONOT, AC Environnement



Sommaire

1. SYNTHÈSE	5
2. ENJEUX ET CONTEXTE DE LA MISSION	6
2.1. LES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	6
2.2. LOI AGECE ET DECHETS DE DECONSTRUCTION	7
2.3. OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC PEMD	8
2.4. ENJEUX DE LA MISSION	10
2.4.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	10
2.4.2. DÉTAILS DE L'OPÉRATION / CARACTÉRISTIQUES	10
2.4.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES	11
2.4.4. LOCALISATION DES OUVRAGES	12
2.4.5. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES	12
2.5. CONTEXTE	13
2.5.1. INFORMATIONS RECUEILLIES	13
2.5.2. DOCUMENTATION	13
2.5.3. VISITE PRÉALABLE ET LOCAUX NON VISITES	13
2.5.4. MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE PRESTATION	14
3. DÉTAILS DU DIAGNOSTIC	15
3.1. RÉCAPITULATIF DES SAISIES PAR CATÉGORIE DE DECHETS	15
3.2. PROPOSITIONS DE REEMPLOI	17
3.2.1. GÉNÉRALITÉS SUR LE REEMPLOI	17
3.2.2. RECOMMANDATIONS GÉNÉRIQUES POUR LE MOA POUR DÉVELOPPER SES ACTIONS DE REEMPLOI	17
3.3. PROPOSITION DE REEMPLOI DES PEM DE L'OPÉRATION	18
3.4. DECHETS	20
3.4.1. DÉFINITION DES CATÉGORIES DE DECHETS	20
3.4.2. FOCUS REP PMCB	21
3.4.3. FILIÈRES DE TRAITEMENTS PROPOSÉES	22
3.5. FILIÈRES IDENTIFIÉES ET ACTEURS LOCAUX	25
3.5.1. ECO-ORGANISMES	25
3.5.2. FILIÈRES	25
3.5.3. ACTEURS LOCAUX	31
3.5.4. PLATEFORMES DIGITALES DU REEMPLOI	31

4. ANNEXES 32

4.1. TABLEAUX DE DETAILS DE L'INVENTAIRE	32
4.2. FICHES MATERIAUX	34
4.3. INDEX PHOTOS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.4. ATTESTATION D'ASSURANCE	37
4.5. ATTESTATION DE FORMATION	39

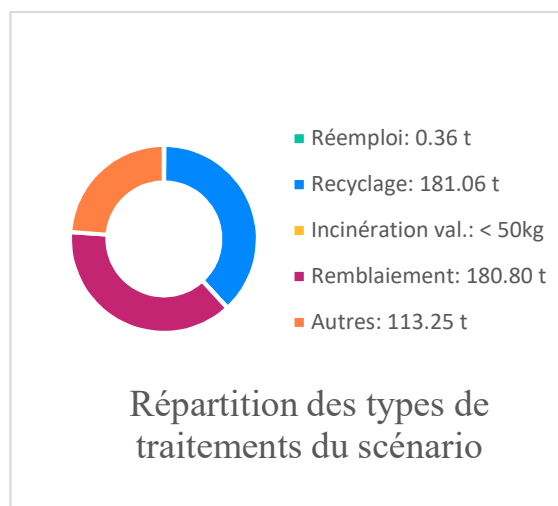
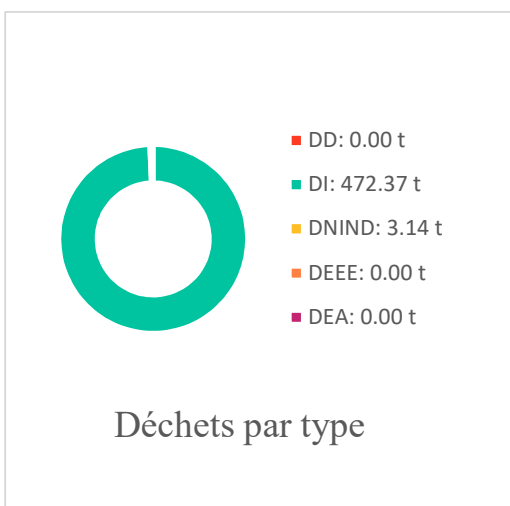
Figure 1- Localisation du périmètre d'étude.....	11
Figure 2- Plan de localisation des ouvrages	12

1. SYNTHESE

Le diagnostic PEMD que nous avons réalisé pour votre compte sur l'opération a permis d'analyser 475.51 tonnes de Produits-Equipements-Matériaux & Déchets libérées.

Nous vous proposons le scénario de traitement du gisement, Démolition du site qui est détaillé en partie 2 et dont la synthèse est la suivante :

475.51 t	0.36 t	0.08 %	76.18 %
Masse totale du gisement	Masse totale en réemploi	Taux de Réemploi	Taux de valorisation matière



Bâtiment en mauvais état à la suite d'un incendie, peu de réemploi possible

Légende des types de déchets :

- DD : Déchets Dangereux
- DI : Déchets Inertes
- DNIND : Déchets Non Inertes Non Dangereux
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

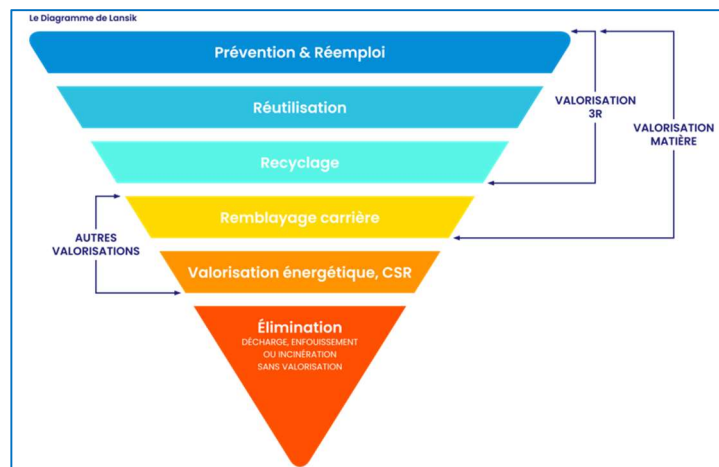
2. ENJEUX ET CONTEXTE DE LA MISSION

2.1. Les fondamentaux de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur.

L'enjeu est de **réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.**

Le diagramme de Lansik illustre la hiérarchie des modes de traitement à respecter pour traiter les produits / matériaux / équipements impactés par des travaux de déconstruction. Il est un guide utile des projets vers la circularité.



COPYRIGHT AFLEYA-AKIBO

Prévention / réduction des déchets : éviter le remplacement lors de la conception du projet.

Valorisation matière :

- **Réemploi** : récupérer ou réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modification de sa forme ou de sa fonction.
- **Réutilisation** (sous la même forme) : utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi (le produit devient un déchet avant de redevenir un produit)
- **Recyclage** : transformer la matière en de nouveaux produits
- **Remblayage carrière** : utiliser des déchets inertes pour combler les excavations et aménager les terrains, à condition que les déchets inertes remplacent des matériaux vierges.

Incinération avec récupération d'énergie : cette technique est utilisée pour la gestion publique des déchets et est exploitée largement par les industries (fours d'incinération et de cimenterie).

Élimination : « solution » ultime de gestion des déchets : enfouissement ou incinération non valorisée des déchets.

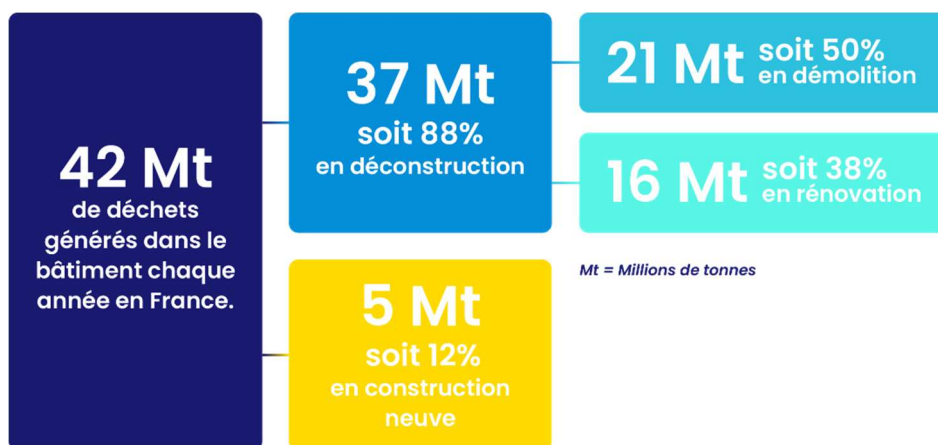
2.2. Loi AGECE et déchets de déconstruction

En France, la gestion des déchets de construction est régie par la loi depuis plusieurs décennies. La Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), promulguée en 2020, vise à promouvoir le recyclage et la valorisation des matériaux. Elle comprend des volets importants pour le secteur de la construction.

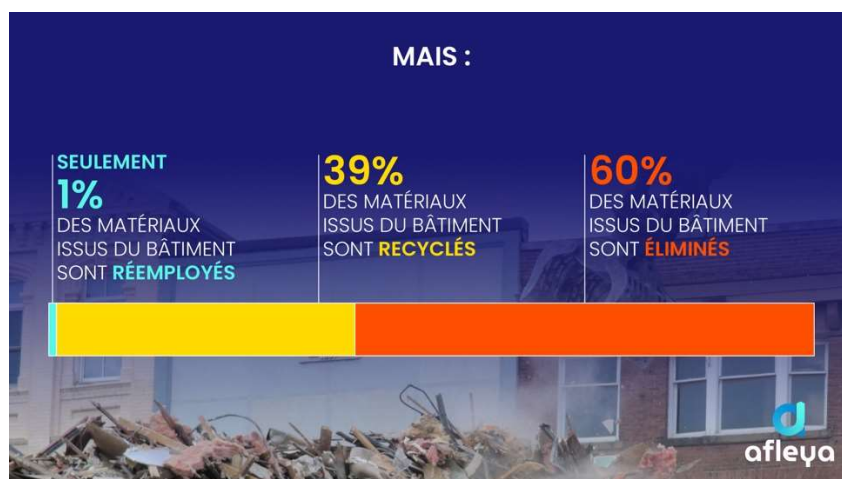
Le tri et la traçabilité des déchets générés sur les chantiers sont renforcés : ligne de devis séparé dans les marches de travaux, obligation du tri selon 7 flux, mise en place de « Trackdéchets » pour les déchets dangereux....

Une filière REP (dite PMCB – produits matériaux de construction des bâtiments) est créée avec 4 éco-organismes chargés de financer la collecte et l'élimination des déchets de chantier, avec des objectifs ambitieux d'amélioration du taux de réemploi et du taux de recyclage.

Rappel des enjeux de déchets du bâtiment :



Graphe Afleya – Copyright.



Graphe Afleya – Copyright.

Les progrès à faire dans les prochaines années sont importants. La Commission Européenne a fixé aux États l'objectif d'atteindre, à partir de 2020, 70% de taux de valorisation matière des déchets. Pour les Déchets Non Inertes non Dangereux (DNIND), cet objectif a été fixé à 55% en 2020 et passe à 65% en 2025.

L'agrément des éco-organismes de la REP PMCB est soumis à l'atteinte d'objectifs de valorisation ambitieux sur les deux catégories de déchets :

Recyclage :

Matières	2021	2027	Enjeux complémentaires
Béton	33,3	60%	
Métal	90%	90%	Améliorer le taux de collecte
Bois	41%	45%	
Plâtre	16%	37%	
Plastiques	17%	24%	
Verre	3%	18%	Favoriser la boucle fermée

Réemploi :

Année	2021	2024	2027	2028
Taux de réemploi	<1%	2%	4%	5%

2.3. Objectifs du diagnostic PEMD

La loi AGECE prévoit une nouvelle obligation pour les maîtres d'ouvrages détaillée sous le décret n°2021-872 du 30 juin 2021, complété par l'arrêté d'application du 26 mars 2023.

Les maîtres d'ouvrages ont pour obligation de réaliser un diagnostic PEM-D. pour la gestion des Produits, Équipements, Matériaux (PEM) et des Déchets (D) issus des bâtiments démolis ou en « rénovation significative » :

- dont la surface cumulée de plancher est supérieure à 1 000 m² (ensemble de bâtiments à l'échelle de l'opération)
- ou qui ont hébergé une ou plusieurs substances dangereuses (article R4411-6 du code du travail)

Une démolition de bâtiment ou d'une partie majoritaire de bâtiment, au sens du I de l'article R. 126-9 du code de la construction et de l'habitation, est une démolition qui porte sur au moins la moitié de la surface de plancher des bâtiments concernés.

Une opération de rénovation est considérée comme significative au sens du II de l'article R. 126-9 du code de la construction et de l'habitation si elle consiste à détruire ou remplacer au moins deux des éléments de second œuvre mentionnés ci-dessous :

- Planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
- Cloisons extérieures ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
- Huisseries extérieures
- Cloisons intérieures
- Installations sanitaires et de plomberie
- Installations électriques
- Système de chauffage.

Ce diagnostic PEMD, réalisé préalablement au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (construction, démolition, aménagement) ou à défaut avant l'acceptation des devis ou la passation des marchés de démolition / rénovation, **devra fournir une estimation de la nature, de la quantité et de la localisation :**

- **Des matériaux, produits de construction et équipements** constitutifs des bâtiments ainsi que de leur fonction ; des déchets potentiellement générés par ces produits, matériaux et équipements ; des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments ;
- **Une estimation de l'état de conservation** des produits, matériaux et équipements ; **des indications sur les possibilités de réemploi** sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi, **l'estimation de la nature et de la quantité des produits, matériaux et équipements qui peuvent être réemployés ;**
- À défaut de réemploi, **les indications sur les filières de gestion et de valorisation des déchets**, en vue de leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination ;
- **Des indications sur les précautions de dépose, de stockage sur chantier et de transport** de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques prévues pour permettre leur réemploi, leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination.

Le diagnostic PEMD permet au maître d'ouvrage de connaître l'état des ressources de son ouvrage pour en assurer une valorisation optimale, en respectant la hiérarchisation des modes de traitements tels que définis dans l'article L541-1 du code de l'environnement (Echelle de Lansik).

2.4. Enjeux de la mission

2.4.1. Informations générales

- **Coordonnées du maître d'ouvrage :**
Raison sociale : Etablissement Public Foncier du Grand Est
Adresse : Rue Robert Blum, 54701 Pont-à-Mousson
Interlocuteur : Monsieur BERNIER Vincent
Téléphone : 03 83 80 40 19
email : vincent.bernier@epfge.fr
- **Coordonnées du diagnostiqueur :**
Raison sociale : AC ENVIRONNEMENT
Adresse : 3 place Edouard Branly
Interlocuteur : FROMONOT Etienne
Téléphone : 07 61 34 16 57
email : etienne.fromonot@ac-environnement.com
- **Lieu d'intervention :**
Nom du site : Bâtiment Monte Christo
Adresse : Avenue Lieutenant Colonel Chavane, 88240 La Vôge-les-Bains
Références cadastrales : Parcelle n°864 Feuille 000 AD 01

2.4.2. Détails de l'opération / caractéristiques

Périmètre de l'étude :

Cette opération comprend le(s) bâtiment(s) suivants :

- Bâtiment Monte Christo

Type d'opération :

Démolition

2.4.3. Description des ouvrages

Cette opération doit répondre à de fortes ambitions environnementales avec le souci de minimiser les nuisances et de favoriser le réemploi et le recyclage dans une démarche d'économie circulaire. Le diagnostic PEMD doit mettre en évidence les produits et les matériaux à potentiels de réemploi présents sur le site pour indiquer au maître d'ouvrage le potentiel de valorisation de son opération.

Figure 1- Localisation du périmètre d'étude



2.4.4. Localisation des ouvrages

Figure 2- Plan de localisation des ouvrages



2.4.5. Caractéristiques principales des ouvrages

Bâtiment 1 :

- ✓ Structure : Pierre de taille
- ✓ Cloisonnement : BA13

2.5. Contexte

2.5.1. Informations recueillies

La date / période de construction du bâtiment est 1950

Le bâtiment objet du diagnostic a été utilisé comme restaurant

2.5.2. Documentation

Pour réaliser le diagnostic, nous avons demandé l'accès aux documents suivants :

Liste des document	Remis	Référence document
Dossier projet (descriptif et localisation des travaux, carnet de démolition, etc.)		
Plan de masse		
Plans de niveaux		
Plans d'élévation y compris façades		
Relevé de fondations		
Plans des réseaux (fluides, énergie, SSI, enterrés)		
Rapport de repérage amiante avant travaux / démolition		
Rapport de repérage plomb avant travaux / démolition		
Rapport de diagnostic termites avant travaux / démolition ou rapport de diagnostic état parasitaire		
Autres documents (préciser la nature, par exemple polluants HAP / Mâchefer / PCB / FCR)		

2.5.3. Visite préalable et Locaux non visités

La visite préalable a eu lieu le : 16/07/2025

Les locaux suivants n'ont pas pu être visités

Localisation	Justification(s)	Moyen à mettre en œuvre
Intérieur du bâtiment	Bâtiment en ruine	Sécurisation du site

2.5.4. Méthodologie et limites de prestation

Notre diagnostic est réalisé via les étapes suivantes :

- une phase préparatoire du projet : analyse documentaire des diagnostics et documents reçus, etc.
- le cas échéant et selon les modalités d'accès, une visite préalable : analyse des risques et des moyens à mettre en œuvre, notamment accès en hauteur ;
- des échanges entre les équipes AC Environnement et le maître d'ouvrage ;
- un inventaire in situ réalisé dans l'outil digital Akibo des produits, équipements, matériaux et déchets, incluant l'estimation de leur nature, quantité, état de conservation apparent et localisation ;
- la rédaction d'un rapport incluant des propositions de filières de réemploi ou à défaut de gestion et de valorisation, ainsi que des fiches produits mettant en valeur les éléments à fort potentiel de réemploi ou de valorisation ;
- la consolidation des informations via des exports de données ;
- la relecture et la validation du rapport par un Référent Régional et/ou la Direction Technique du groupe AC Environnement

Limites du diagnostic réalisé :

- En l'absence d'informations relatives aux travaux antérieurs, plans de réseaux, etc. (voir tableau en page 8), l'estimation des quantités de certains PEMD a été calculé à partir de ratios et d'informations techniques disponibles publiquement dans la littérature spécialisée.
- Sans plan ni information sur les fondations, il ne sera possible de les ajouter de manière précise au diagnostic PEMD que lors de la phase de déconstruction ou si des études structures peuvent permettre d'évaluer les quantités de béton et acier.

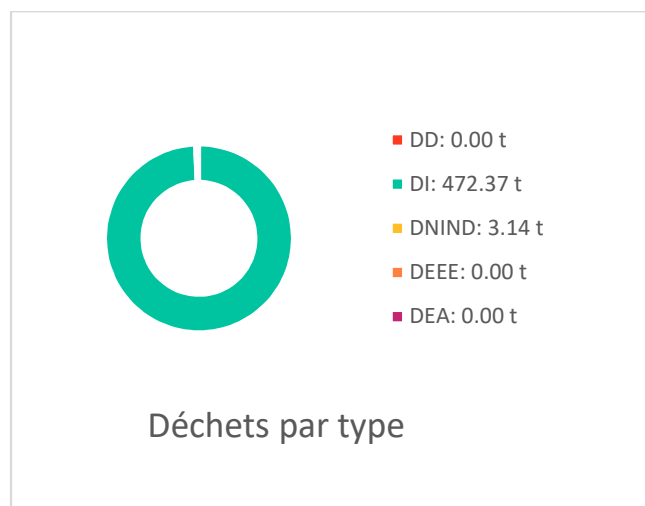
Les éléments suivants ne font pas partie de notre mission :

- Mobilier en place (sera retiré par le maître d'ouvrage avant les travaux)
- Terres potentiellement polluées (voir / faire réaliser une étude spécifique par un bureau d'études certifié LNE)

Sauf mention explicite au 2.3.3, toutes les zones ont pu être visitées lors du diagnostic terrain.

3. DETAILS DU DIAGNOSTIC

3.1. Récapitulatif des saisies par catégorie de déchets



Légende des types de déchets :

- DD : Déchets Dangereux
- DI : Déchets Inertes
- DNIND : Déchets Non Inertes Non Dangereux
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

Matériaux inertes :

Ils représentent 99.34 % du gisement

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en masse (en tonne) de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Matériaux-Équipements	Masse	Unité	Quantité	Occurrence
Mur en Pierre de taille ep50cm - poids indicatif : 1465 kg / M2	461.77	m2	315.2	1
Brique Alvéolaire - ep 250 - poids indicatif : 215 kg / M2	8.71	m2	40.5	1
Tuile - terre cuite - poids indicatif : 45 kg / M2	1.03	m2	22.8	1

Matériaux non inertes - non dangereux :

Ils représentent 0.66 % du gisement

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en masse (en tonne) de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Matériaux-Équipements	Masse	Unité	Quantité	Occurrence
--------------------------------	-------	-------	----------	------------

Fenêtre - PVC - double vitrage - éval surface / poids indicatif : 27,36 kg / M2	1.56	m2	57.19	1
Plâtre : BA13 - avec ossature - poids indicatif : 13 kg / M2 (10,2 kg plâtre + 2,8 kg ossature)	0.70	m2	68.8	1
Volet Roulant - PVC - poids indicatif 6kg/M2 - S	0.36	m2	59.49	1

3.2. Propositions de réemploi

3.2.1. Généralités sur le réemploi

L'article L541-1-1 du Code de l'environnement indique la définition suivante du **Réemploi** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est en haut du diagramme de Lansik et concourt à la réduction des déchets. Il doit donc être privilégié quand cela est pertinent.

Le réemploi peut se faire sur le site de l'opération ou hors site (in-situ / ex-situ).

Ses avantages peuvent être à la fois économiques et environnementaux (émissions de CO2, préservation de ressources critiques...). L'affectation d'un PEM (produits, matériaux, déchets) au réemploi dépendra de l'état de conservation du PEM, de ses conditions de dépose, de l'économie de sa remise en place (transport, pré-traitement...). Cette affectation sera facilitée pour des matériaux ne présentant pas de difficultés assurantielles.

Pour le réemploi ex-situ, plusieurs options sont possibles pour trouver un repreneur :

- ✓ Publication d'annonces sur des plateformes numérique / publicité des gisements sur la plateforme PEMD du CSTB.
- ✓ Déposer les matériaux sur des plateformes physiques spécialisées (ressourceries, ...) ou chez des revendeurs.
- ✓ Mettre en place une ressourcerie éphémère sur chantier ou faire des propositions de reprise aux entreprises de travaux du chantier.
- ✓ Utiliser les points de reprises de la REP (zone dépose de réemploi) – remise à titre gratuit.

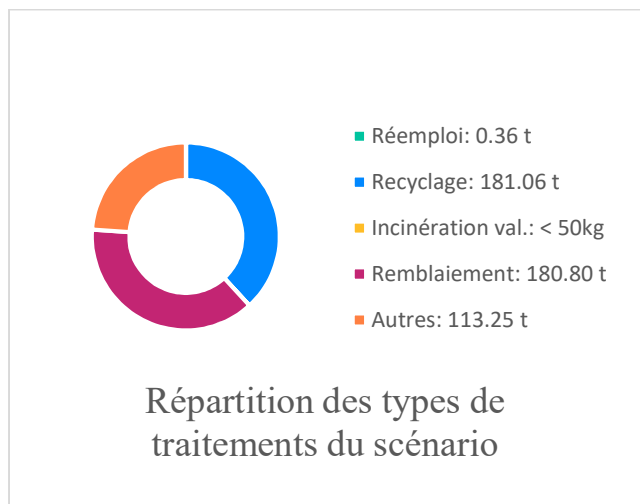
3.2.2. Recommandations génériques pour le MOA pour développer ses actions de réemploi

Le MOA est soumis à une obligation de proximité, c'est-à-dire qu'il doit identifier les acteurs de réemploi implantés sur le territoire de son chantier. Art L541-1, L541-1-1 et L541-2-1 du Code de l'Environnement.

Les matériaux de réemploi sont des biens mobiliers, qui n'ont pas le statut de déchet, dont le propriétaire est le MOA. Dans le cas de cession / réemploi Ex-situ, ils doivent faire l'objet d'un transfert de propriété.

Il est préconisé d'adapter les CCTP pour assurer une dépose préservante de ces PEM. Il conviendra également de mettre en place un contrôle après dépose pour s'assurer du maintien de leur réemployabilité. La traçabilité de ces produits n'est pas obligatoire. Elle est toutefois fortement conseillée pour des questions assurantielles.

3.3. Proposition de réemploi des PEM de l'opération



Il est proposé d'affecter en réemploi 0.08% du gisement (hors DD) en masse

Nous proposons les matériaux suivants en réemploi :

Catégorie	Produits-Matériaux-Équipements	Masse totale du gisement	Unité	Quantité	Occurrence	État	Filière	% du gisement
4.2.263 - Tuiles terre cuite	Tuile - terre cuite - poids indicatif : 45 kg / M2	1.03	m2	22.8	1	Bon : 100	Réemploi	20
						Bon : 100	Total	20
	Fenêtre - PVC - double vitrage - éval surface / poids indicatif : 27,36 kg / M2	1.56	m2	57.19	1	Bon : 100	Réemploi	10

6.2.333 - Fenêtres extérieures						Bon : 100	Total	10
--------------------------------	--	--	--	--	--	-----------	-------	----

En annexe : les détails des localisations, des conditions de dépose, des fiches matériaux pour les PEMD réemployables ainsi que l'index photos. Ces livrables initialisent le processus de traçabilité des PEM réemployables et d'aide à leur commercialisation. Ils pourront être utilement réutilisés ultérieurement au cours de la phase travaux pour être précisés, enrichis et constitués des éléments de traçabilité des produits de réemploi.

3.4. Déchets

3.4.1. Définition des catégories de déchets

DD : Déchets Dangereux : cette typologie de déchets représente **3% des déchets du bâtiment** (source ADEME – REP bâtiment 2021). Les DD sont des déchets qui présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger définies au niveau européen.

Exemples de déchets de chantier dangereux : déchets de construction contenant de l'amiante ou équipements pollués par des fibres d'amiante, produits recouverts de peinture au plomb, bois fortement traités (bardage, poteaux, traverses...), déchets d'équipements électriques et électroniques (climatiseur, radiateur électrique...), lampes, néons, terre polluée par des hydrocarbures, bouteilles de gaz ou sous pression, etc.

DI : Déchets Inertes : cette typologie de déchets représente 76% des déchets du bâtiment (source ADEME – REP bâtiment 2021). Les DI sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent pas de réactions physiques ou chimiques, ne sont pas biodégradables et ne sont pas solubles dans l'eau.

Exemples de déchets de chantier inertes : gravats, sable, tuiles, béton, ciment, mortier, carrelage, céramique, terre et cailloux non pollués, verre blanc, verre feuilleté, verre teinté, miroir, etc.

DNIND : Déchets Non Inertes Non Dangereux : cette typologie de déchets représente 21% des déchets du bâtiment (source ADEME – REP bâtiment 2021). Il s'agit de déchets qui ne sont pas inertes et qui ne sont pas dangereux.

Exemples de déchets de chantier non dangereux : bois, palettes, métaux, plastiques, plaques de plâtre, isolants, polystyrène, fenêtres, moquette et revêtement de sol textile, ameublement, terre végétale, déchets verts, etc.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : les DEEE sont des déchets qui proviennent d'équipements électriques et électroniques en fin de vie. Ils peuvent être des équipements domestiques, professionnels ou industriels. Les DEEE contiennent souvent des substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine, telles que le plomb, le mercure, etc.

DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement : les DEA sont des déchets qui proviennent d'équipements d'ameublement en fin de vie. Il peut s'agir de meubles, de matelas, de sommiers, de rideaux, de tapis, etc. Les DEA sont souvent composés de matériaux divers, tels que le bois, le métal, le plastique, le textile, etc.

3.4.2. Focus REP PMCB

Un nouveau système de gestion de déchets de construction est entré en vigueur en 2023. L'article L. 541-10-1 (4°) du Code de l'Environnement dans sa rédaction issue de l'article 62 de la loi « AGEC » prévoit que les déchets issus des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment sont repris sans frais lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée et qu'une traçabilité de ces déchets doit être assurée.

6 flux ont été objectivés dans les agréments :

- ✓ Déchets inertes
- ✓ Bois
- ✓ Métaux
- ✓ Plastiques
- ✓ Menuiseries vitrées
- ✓ Plâtres

D'autres flux PMCB sont également soutenus : Laine de verre / Laine de roche / Revêtements de sol hors PVC / Membranes bitumineuses / Isolans PSe / Déchets diffus.

Sur les déchets non inertes, le soutien financier sera complet sur les coûts de traitement et à hauteur de 50% pour la partie collecte jusqu'au 31 décembre 2025 et à hauteur de 80% à partir du 1^{er} janvier 2026.

Sur les déchets inertes, le soutien financier sera de 80% en 2024 et 100% à partir de 2025 sur les coûts de traitement et à hauteur de 50% pour la partie collecte jusqu'au 31 décembre 2025 et à hauteur de 80% à partir du 1^{er} janvier 2026.

Matériaux	Référence 2021	Objectifs 2027
Béton	33,3%	60%
Métal	90%	90%
Bois	41%	45%
Plâtre	16%	37%
Plastiques	17%	24%
Verre	3%	18%

3.4.3. Filières de traitements proposées

Pour les déchets, nous vous proposons les filières de traitement suivants en respect de la hiérarchie des modes de traitement préconisée par la réglementation (réutilisation / recyclage matière / autres valorisations / élimination).

Déchets	Filière préconisée	Affectation	Recyclage	Inc.Val	Remblayage	Élimination	Masse
plâtre	Filière de référence plâtre (ADEME - étude de préfiguration REP PCMB) : Recyclage 16% - Elimination : 84%	100 %	16 %	0 %	0 %	84 %	0.55
Déchet complexe - menuiserie - PVC-verre	Référence Fin de Vie menuiserie PVC (inies): 14,7% recyclage	100 %	14.7 %	0 %	0 %	85.3 %	1.41
Verre sur Menuiserie	Filière de référence verre sur menuiserie (ADEME - Etude préfiguration REP PCMB) : 3% recyclage - le reste en élimination	100 %	3 %	0 %	0 %	97 %	< 50kg
Pierre Naturelle	Filière de référence pierre naturelle (ADEME - étude préfiguration REP PCMB pour les déchets inertes) : 38,3% recyclage + reutilisation- 38,3 % remblaiement carrière -23,4% stockage	100 %	38.3 %	0 %	38.3 %	23.4 %	461.77
PVC - menuiserie	filière de référence PVC menuiserie (idem plastiques - étude ADEME 2014) : 20% recyclage - 9% incinération valorisée	100 %	20 %	9 %	0 %	71 %	< 50kg
Béton	Hypothèse de référence béton (ADEME - gravats) : recyclage 33% - élimination : 23% - remblayage : 38% - réemploi & réutilisation : 5%	100 %	33 %	0 %	38 %	29 %	0.24

Tuiles - Terre-cuite	Filière de référence tuile terre cuite (ADEME - étude préfiguration REP PCMB pour les déchets inertes) : 38,3% recyclage + reutilisation- 38,3 % remblaiement carrière -23,4% stockage	100 %	38.3 %	0 %	38.3 %	23.4 %	0.82
PVC - Rigide hors profils menuiserie	Filière de référence PVC rigide hors menuiserie (ADEME - analyse de la chaine de valeur du Recyclage du plastique en France- 2014) : 5% recyclage - 9 % Incinération valorisée	100 %	5 %	9 %	0 %	86 %	0.36
Divers DNIND	Hypothèse de référence Divers : 0% recyclage - 100% élimination	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0.08
Carrelages et faïences	Filière de référence carrelages - faïence (idem ADEME Gravat) : réemploi + recyclage 38% - élimination : 23% - remblayage carrière : 38%	100 %	38 %	0 %	38 %	24 %	0.61
Acier	Hypothèse de référence Acier : benne en mélange / recyclage Matière = 90% - taux de collecte <100%	100 %	90 %	0 %	0 %	10 %	0.24
Laine de verre	Filière de référence laine de verre (ADEME - étude préfiguration REP PCMB) : 0% recyclage	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0.12
Briques	Hypothèse de référence briques (ADEME - gravats) : recyclage 33% - élimination : 23% - remblayage : 38% - réemploi & réutilisation : 5%	100 %	33 %	0 %	38 %	29 %	8.71
Zinc	Hypothèse de référence zinc : benne en mélange / recyclage Matière = 90% - taux de collecte <100%	100 %	90 %	0 %	0 %	10 %	< 50kg
Acier à séparer (quincaillerie -rails - huisserie...)	Hypothèse de référence acier à séparer (quincaillerie, rails - huisseries..) : benne en mélange / recyclage Matière = 90% et taux de collecte <100%	100 %	90 %	0 %	0 %	10 %	0.15

Fonte	filière de référence fonte : benne métaux mélangés - recyclage : 90%	100 %	90 %	0 %	0 %	10 %	< 50kg
-------	---	-------	------	-----	-----	------	--------

3.5. Filières identifiées et acteurs locaux

Afin de proposer des solutions de traitement adaptées au projet, nous avons recensé les filières les plus pertinentes. Nous vous rappelons également les coordonnées des éco-organismes agréés de la filière REP-PMCB.

3.5.1. Eco-Organismes

- **ECOMINERO** : <https://www.ecominero.fr/>
- **ECOMAIISON** : <https://batiment.ecomaison.com/>
- **VALDELIA** : <https://www.valdelia.org/>
- **VALOBAT** : <https://www.valobat.fr/>

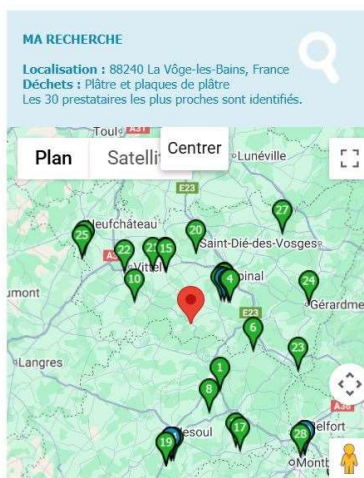
3.5.2. Filières

Pour réaliser le scénario tel que nous le proposons, et en privilégiant les modes de traitement les plus vertueux, nous vous proposons les filières suivantes :

Matériaux non inertes - non dangereux:

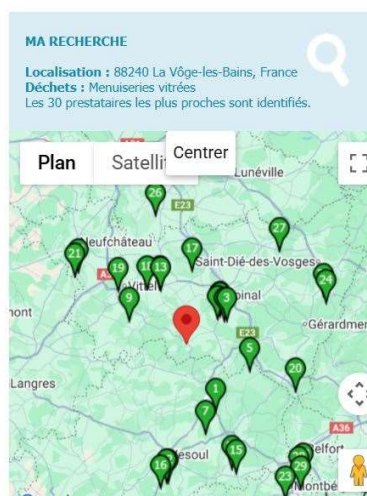
- plâtre
 - Filière de référence plâtre (ADEME - étude de préfiguration REP PCMB) :
Recyclage 16% - Elimination : 84%

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 FERS ET METAUX FOUGEROLLES	21,05 km	FOUGEROLLES	✓
2 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	✓
3 CEDEO EPINAL	31,64 km	EPINAL	✓
4 DERREY SAS - EPINAL	31,92 km	EPINAL	✓
5 CITRAVAL CHAVELOT	31,92 km	CHAVELOT	✓
6 BIGMAT GERMAT REMIREMONT	32,87 km	REMIREMONT	✓
7 DM RECYCLAGE	33,08 km	GOLBEY	✓
8 COMAFRANC LUXEUIL	34,27 km	LUXEUIL-LES-BAINS	✓
9 BIGMAT GERMAT CHAVELOT	34,86 km	CHAVELOT	✓
10 LES MATERIAUX NOUVEAUX DOCKS VITTEL	40,74 km	VITTEL	✓
11 UNIBOIS SA	49,36 km	LURE	✓



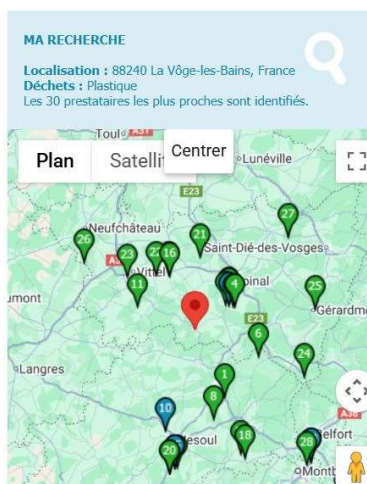
- Déchet complexe - menuiserie - PVC-verre
 - Référence Fin de Vie menuiserie PVC (inies): 14,7% recyclage

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 FERS ET METAUX Fougerolles	21,05 km	FOUGEROLLES	✓
2 CEDEO EPINAL	31,64 km	EPINAL	✓
3 DERREY SAS - EPINAL	31,92 km	EPINAL	✓
4 CITRAVAL CHAVELOT	31,92 km	CHAVELOT	✓
5 BIGMAT GERMAT REMIREMONT	32,87 km	REMIREMONT	✓
6 DM RECYCLAGE	33,08 km	GOLBEY	✓
7 COMAFRANC LUXEUIL	34,27 km	LUXEUIL-LES-BAINS	✓
8 BIGMAT GERMAT CHAVELOT	34,86 km	CHAVELOT	✓
9 LES MATERIAUX NOUVEAUX DOCKS VITTEL	40,74 km	VITTEL	✓
10 UNIBOIS SA	49,36 km	LURE	✓
11 Point.P VESOUL	49,42 km	VESOUL	✓



- PVC - Rigide hors profils menuiserie
 - Filière de référence PVC rigide hors menuiserie (ADEME - analyse de la chaîne de valeur du Recyclage du plastique en France- 2014) : 5% recyclage - 9 % Incinération valorisée

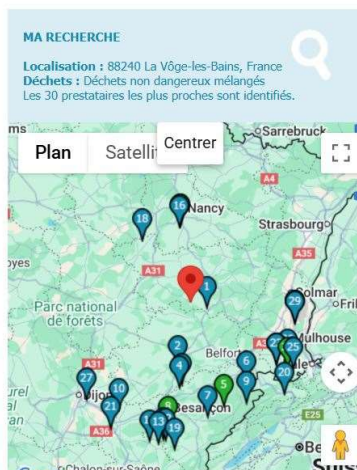
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 FERS ET METAUX Fougerolles	21,05 km	FOUGEROLLES	✓
2 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	✓
3 CEDEO EPINAL	31,64 km	EPINAL	✓
4 DERREY SAS - EPINAL	31,92 km	EPINAL	✓
5 CITRAVAL CHAVELOT	31,92 km	CHAVELOT	✓
6 BIGMAT GERMAT REMIREMONT	32,87 km	REMIREMONT	✓
7 DM RECYCLAGE	33,08 km	GOLBEY	✓
8 COMAFRANC LUXEUIL	34,27 km	LUXEUIL-LES-BAINS	✓
9 BIGMAT GERMAT CHAVELOT	34,86 km	CHAVELOT	✓
10 SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	✓
11 LES MATERIAUX NOUVEAUX DOCKS VITTEL	40,74 km	VITTEL	✓



- Divers DNIND

- Hypothèse de référence Divers : 0% recyclage - 100% élimination

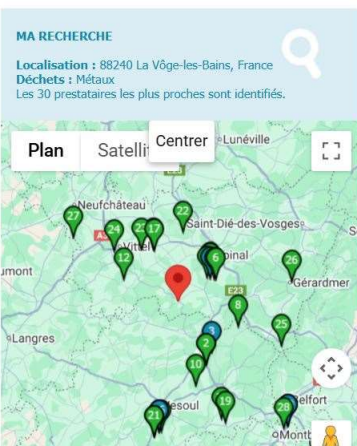
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
2 SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	
3 SITA SUEZ	50,19 km	VESOUL	
4 FERS ET METAUX DÉCHÈTERIE PRO	54,52 km	NOIDANS-LES-VESOUL	
5 COVED - Faimbe	84,98 km	FAIMBE	✓
6 EST RECYCLAGE	88,62 km	OFFEMONT	
7 SITA SUEZ - ISDND de la Grange Certier	90,92 km	FONTAINE-LES-CLERVAL	
8 DOUBS RECYCLAGE	92,5 km	DEVECEY	✓
9 VEOLIA - ONYX EST	92,92 km	ETUPES	
10 Riquet Recyclage	100,71 km	AUTREY-LES-GRAY	
11 NICOLLIN DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE	104,32 km	POUILLEY-LES-VIGNES	



- Acier

- Hypothèse de référence Acier : benne en mélange / recyclage Matière = 90% - taux de collecte <100%

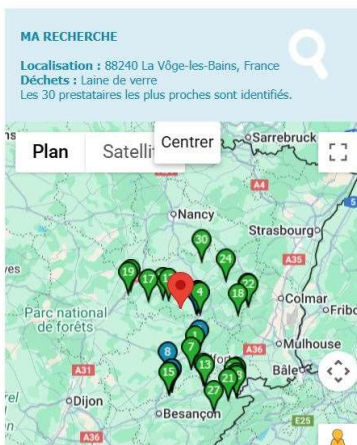
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 FERS ET METAUX	21,03 km	FOUGEROLLES	
2 FERS ET METAUX Fougères	21,05 km	FOUGEROLLES	✓
3 DECHETTERIE DE LA CROISSETTE	23,57 km	LE VAL-D'AJOI	
4 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
5 CEDEO EPINAL	31,64 km	EPINAL	✓
6 DERREY SAS - EPINAL	31,92 km	EPINAL	✓
7 CITRAVAL CHAVELOT	31,92 km	CHAVELOT	✓
8 BIGMAT GERMAT REMIREMONT	32,87 km	REMIREMONT	✓
9 DM RECYCLAGE	33,08 km	GOLBEY	✓
10 COMAFRANC LUXEUIL	34,27 km	LUXEUIL-LES-BAINS	✓
11 BIGMAT GERMAT CHAVELOT	34,86 km	CHAVELOT	✓



- Laine de verre

- Filière de référence laine de verre (ADEME - étude préfiguration REP PCMB) : 0% recyclage

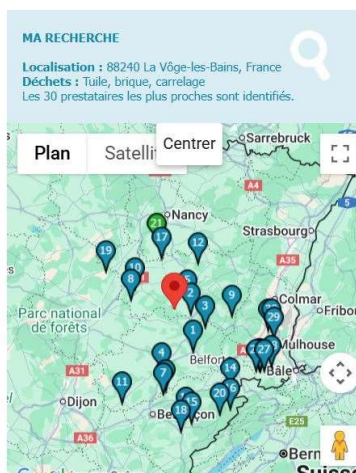
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 FERS ET METAUX Fougères	21,05 km	FOUGEROLLES	✓
2 DECHETTERIE DE LA CROISSETTE	23,57 km	LE VAL-D'AJOI	
3 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
4 DERREY SAS - EPINAL	31,92 km	EPINAL	✓
5 CITRAVAL CHAVELOT	31,92 km	CHAVELOT	✓
6 DM RECYCLAGE	33,08 km	GOLBEY	✓
7 COMAFRANC LUXEUIL	34,27 km	LUXEUIL-LES-BAINS	✓
8 SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	
9 UNIBOIS SA	49,36 km	LURE	✓
10 COMAFRANC VESOUL	49,95 km	VESOUL	✓
11 SITA SUEZ	50,19 km	VESOUL	



Matériaux inertes:

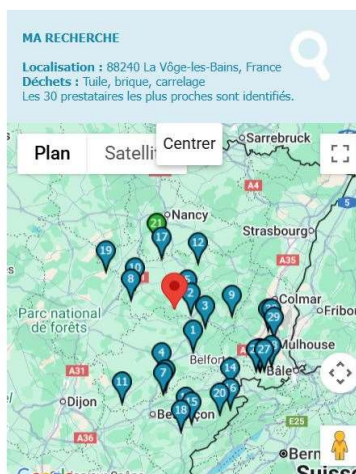
- Pierre Naturelle
 - Filière de référence pierre naturelle (ADEME - étude préfiguration REP PCMB pour les déchets inertes) : 38,3% recyclage + reutilisation- 38,3 % remblaiement carrière -23,4% stockage

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 DECHETTERIE DE LA CROISSETTE	23,57 km	LE VAL-D'AJOI	
2 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
3 SAGRAM	36,49 km	POUXEUX	
4 SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	
5 SABLIERE DE LA HERONNIERE	45,29 km	NOMEXY	
6 SITA SUEZ	50,19 km	VESOUL	
7 FERS ET METAUX DÉCHÈTERIE PRO	54,52 km	NOIDANS-LES-VESOUL	
8 CARRIERES DE L'OUEST VOSGIEN	66,67 km	ROUVRES-LA-CHETIVE	
9 SAGRAM	66,92 km	LA HOUSSE	
10 CARRIERE PAUL CALIN	70,55 km	ATTIGNEVILLE	
11 GUILBAUDET LAURENT TP	76,83 km	DAMPIERRE-SUR-SALON	
12 L. THIRIET	81,83 km	HERIMENIL	



- Béton
 - Hypothèse de référence béton (ADEME - gravats) : recyclage 33% - élimination : 23% - remblayage : 38% - réemploi & réutilisation : 5%

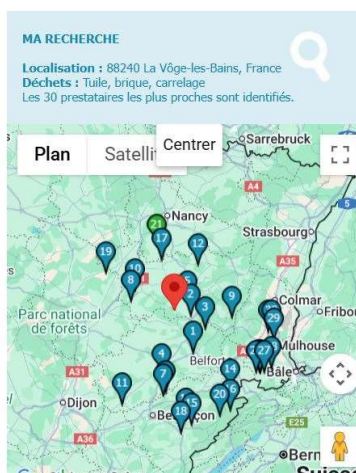
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 DECHETTERIE DE LA CROISSETTE	23,57 km	LE VAL-D'AJOI	
2 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
3 SAGRAM	36,49 km	POUXEUX	
4 SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	
5 SABLIERE DE LA HERONNIERE	45,29 km	NOMEXY	
6 SITA SUEZ	50,19 km	VESOUL	
7 FERS ET METAUX DÉCHÈTERIE PRO	54,52 km	NOIDANS-LES-VESOUL	
8 CARRIERES DE L'OUEST VOSGIEN	66,67 km	ROUVRES-LA-CHETIVE	
9 SAGRAM	66,92 km	LA HOUSSE	
10 CARRIERE PAUL CALIN	70,55 km	ATTIGNEVILLE	
11 GUILBAUDET LAURENT TP	76,83 km	DAMPIERRE-SUR-SALON	
12 L. THIRIET	81,83 km	HERIMENIL	



- Tuiles - Terre-cuite

- Filière de référence tuile terre cuite (ADEME - étude préfiguration REP PCMB pour les déchets inertes) : 38,3% recyclage + reutilisation- 38,3 % remblaiement carrière -23,4% stockage

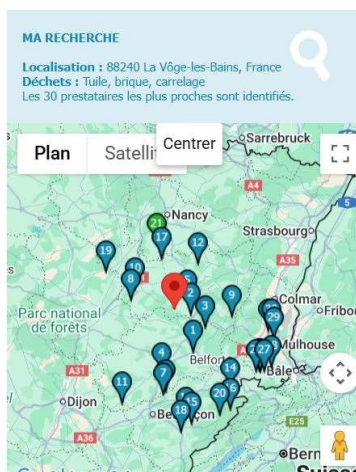
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 DECHETTERIE DE LA CROISSETTE	23,57 km	LE VAL-D'AJOI	
2 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
3 SAGRAM	36,49 km	POUXEUX	
4 SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	
5 SABLIERE DE LA HERONNIERE	45,29 km	NOMEXY	
6 SITA SUEZ	50,19 km	VESOUL	
7 FERS ET METAUX DÉCHÉTERIE PRO	54,52 km	NOIDANS-LES-VESOUL	
8 CARRIERES DE L'OUEST VOSGIEN	66,67 km	ROUVRES-LA-CHETIVE	
9 SAGRAM	66,92 km	LA HOUSIERE	
10 CARRIERE PAUL CALIN	70,55 km	ATTIGNEVILLE	
11 GUIBAUDET LAURENT TP	76,83 km	DAMPIERRE-SUR-SALON	
12 L. THIRIET	81,83 km	HERIMENIL	



- Carrelages et faïences

- Filière de référence carrelages - faïence (idem ADEME Gravat) : réemploi + recyclage 38% - élimination : 23% - remblayage carrière : 38%

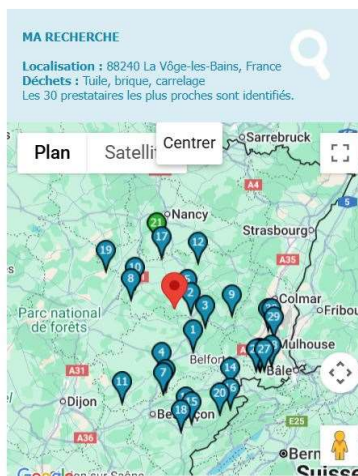
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 DECHETTERIE DE LA CROISSETTE	23,57 km	LE VAL-D'AJOI	
2 ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
3 SAGRAM	36,49 km	POUXEUX	
4 SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	
5 SABLIERE DE LA HERONNIERE	45,29 km	NOMEXY	
6 SITA SUEZ	50,19 km	VESOUL	
7 FERS ET METAUX DÉCHÉTERIE PRO	54,52 km	NOIDANS-LES-VESOUL	
8 CARRIERES DE L'OUEST VOSGIEN	66,67 km	ROUVRES-LA-CHETIVE	
9 SAGRAM	66,92 km	LA HOUSIERE	
10 CARRIERE PAUL CALIN	70,55 km	ATTIGNEVILLE	
11 GUIBAUDET LAURENT TP	76,83 km	DAMPIERRE-SUR-SALON	
12 L. THIRIET	81,83 km	HERIMENIL	



- Briques

- Hypothèse de référence briques (ADEME - gravats) : recyclage 33% - élimination : 23% - remblayage : 38% - réemploi & réutilisation : 5%

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	DECHETTERIE DE LA CROISSETTE	23,57 km	LE VAL-D'AJOI	
2	ESKA SA	31,37 km	GOLBEY	
3	SAGRAM	36,49 km	POUXEUX	
4	SITA SUEZ - ISDND de Faverney	38,28 km	FAVERNEY	
5	SARLIERE DE LA HERONNIERE	45,29 km	NOMEXY	
6	SITA SUEZ	50,19 km	VESOUL	
7	FERS ET METAUX DÉCHÈTERIE PRO	54,52 km	NOIDANS-LES-VESOUL	
8	CARRIERES DE L'OUEST VOSGIEN	66,67 km	ROUVRES-LA-CHETIVE	
9	SAGRAM	66,92 km	LA HOUSIERE	
10	CARRIERE PAUL CALIN	70,55 km	ATTIGNEVILLE	
11	GUIBAUDET LAURENT TP	76,83 km	DAMPIERRE-SUR-SALON	
12	L. THIRIET	81,83 km	HERIMENIL	



3.5.3. Acteurs locaux

Le sujet émergent du réemploi permet le développement d'acteurs et structures au niveau local. Nous avons identifié des acteurs du réemploi ainsi que des acteurs associatifs :

Acteur du réemploi	Produits – Équipements – Matériaux	Infos sur l'acteur
--------------------	---------------------------------------	--------------------

3.5.4. Plateformes digitales du réemploi

- BACKACIA : <https://www.backacia.com>
- BOURSOMAT : <http://www.boursomat.fr/>
- CORECYCLAGE : <https://www.corecyclage.com/>
- CYCLE-UP : <https://www.cycle-up.fr/>
- METABATIK : <https://metabatik.fr/>
- MINEKA : <https://mineka.fr/>
- READY MADER : <https://readymader.com/>

4. ANNEXES

4.1. Tableaux de détails de l'inventaire

Surnom	Dimensions	Unité	Quantité	Masse (t)	Catégorie de déchets
poteau cylindrique - béton armé- 20 cm- éval ml du béton - poids indicatif : 113.26 kg/ml	2.34m	m	2,34	0,265	DI
Mur en Pierre de taille ep50cm - poids indicatif : 1465 kg / M2	315.2m2	m2	315,2	461,768	DI
Tuile - terre cuite - poids indicatif : 45 kg / M2	22.8m2	m2	22,8	1,026	DI
Brique Alvéolaire - ep 250 - poids indicatif : 215 kg / M2	40.5m2	m2	40,5	8,708	DI
Carrelage céramique - collé- sans mortier - ep 1cm - eval surface / poids indicatif : 26,55kg/M2	22.8m2	m2	22,8	0,605	DI
Canalisation - fonte - diam100 - masse indicative : 8,40 kg / ml	2.8m	m	2,8	0,024	DNIND
Poutrelle IPN 200 - poids indicatif : 26,4 kg/ml	7.5m	m	7,5	0,198	DNIND
Laine de verre - ep100mm - poids indicatif : 1,80 kg/M2	68.8m2	m2	68,8	0,124	DNIND
Gouttière demi-ronde en acier - développé : 33,3cm - poids indicatif : 1,76 kg / Ml	8.5m	m	8,5	0,015	DNIND
Descente eaux pluviales- zinc - diam 100 - poids indicatif : 1,5 kg/ml	9.8m	m	9,8	0,015	DNIND
Plâtre : BA13 - avec ossature - poids indicatif : 13 kg / M2 (10,2 kg plâtre + 2,8 kg ossature)	68.8m2	m2	68,8	0,702	DNIND
Fenêtre - PVC - double vitrage - éval surface / poids indicatif : 27,36 kg / M2	57.19m2	m2	57,19	1,565	DNIND
Porte d'entrée pleine - PVC + isolants - eval surface / poids indicatif : 23 kg /M2	3.3m2	m2	3,3	0,076	DNIND
Volet Roulant - PVC - poids indicatif 6kg/M2 - S	59.49m2	m2	59,49	0,357	DNIND
Porte Fenêtre - PVC - double vitrage - éval surface / poids indicatif : 27,36 kg / M2	2.3m2	m2	2,3	0,063	DNIND

4.2. Fiches matériaux

Fiche Matériau

Tuile - terre cuite - poids indicatif : 45 kg / M2



Caractéristiques du gisement

Catégorie	4.2 - Toitures en pente (tuiles, ardoises, etc) – 4.2.263 - Tuiles terre cuite
Quantité totale	22.8 m2
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	1.03 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi / réutilisation :	20 %
Masse proposée au réemploi / réutilisation :	0.21 t
Quantité proposée au réemploi / réutilisation :	4.56 m2
Modes d'assemblage	
Date de disponibilité	

Liste des acteurs proposés

Nom	Adresse
------------	----------------

Informations sur les conditions et critères de réemploi / réutilisation

Complément :

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m2)	Nombre / nb de lot	Réemploi / Réutilisation proposé (%)
Bâtiment 1 - Structure	22.8m2		22.8	1	20

Fiche Matériau

Fenêtre - PVC - double vitrage - éval surface / poids indicatif : 27,36 kg / M2



Caractéristiques du gisement

Catégorie	6.2 - Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires – 6.2.333 - Fenêtres extérieures
Quantité totale	57.19 m2
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	1.56 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi / réutilisation :	10 %
Masse proposée au réemploi / réutilisation :	0.16 t
Quantité proposée au réemploi / réutilisation :	5.72 m2
Modes d'assemblage	
Date de disponibilité	

Liste des acteurs proposés

Nom	Adresse
------------	----------------

Informations sur les conditions et critères de réemploi / réutilisation

Complément :

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m2)	Nombre / nb de lot	Réemploi / Réutilisation proposé (%)
Bâtiment 1 - Structure	57.19m2		57.19	1	10

4.3. Attestation d'assurance

Tour Trinity
 1 bis Place de la Défense - CS 20208
 92095 Paris La Défense Cedex
 T: +33 (0) 1 44 05 56 00
 F: +33 (0) 1 44 05 56 66



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE n° 76208471-30015** couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mûrle
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Energétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS)
- Certificat de décence - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.

HDI Global SE
 HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
 www.hdi.global

Commercial Register: Sitz Hannover
 HR Hannover B 60320
 VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
 Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph
 Beutler,
 Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hemmelgmeier, Dr.
 Dirk Höring, David Hüllin, Dr. Barbara Klimasewski-
 Biedner, Dr. Thomas Kuhn

Tour Trinity
 1 bis Place de la Défense - CS 20298
 92095 Paris La Défense Cedex
 T: +33 (0) 1 44 05 56 00
 F: +33 (0) 1 44 05 56 66



- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques ;
- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise.
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2025 au 31/12/2025, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le jeudi 12 décembre 2024 – RE/CT



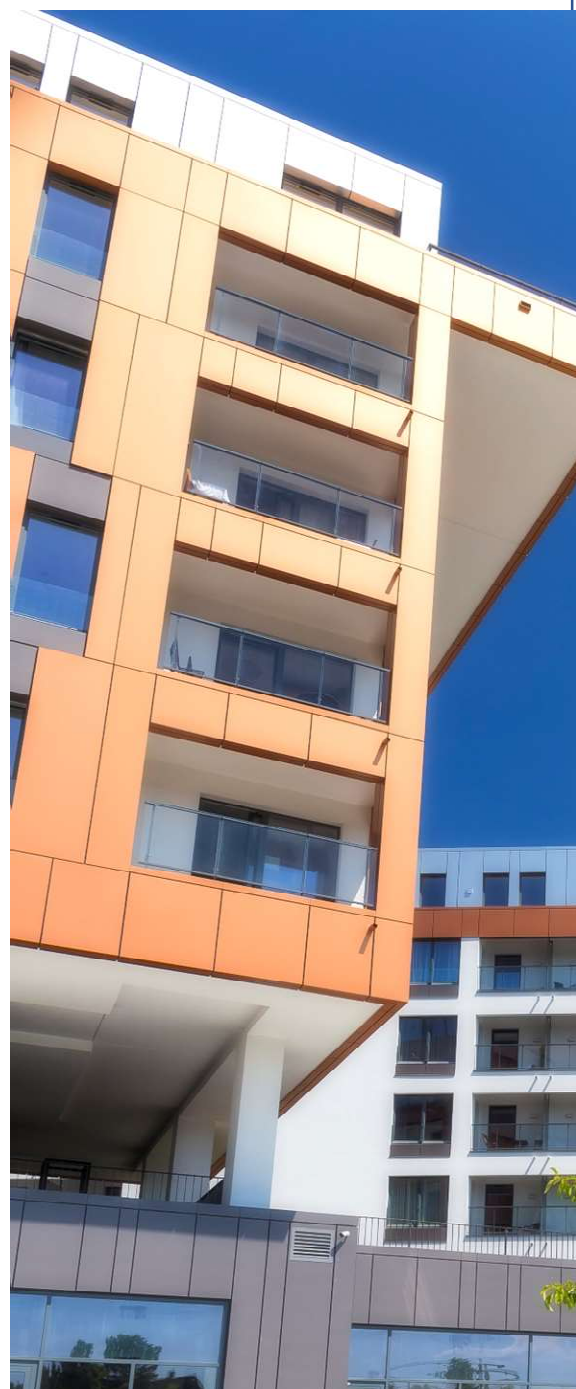
HDI Global SE
 HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
 www.hdi.global

Commercial Register: Sitz Hannover
 HR Hannover B 60320
 VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
 Board of Management: Dr. Edgar Pula (Chairman), Ralph
 Beuter,
 Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier, Dr.
 Dirk Höring, David Hulin, Dr. Barbara Klimaszcwski-
 Biedner, Dr. Thomas Kührt

4.4. Attestation de formation





| Expert du diagnostic immobilier
et du contrôle technique du bâtiment

